

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 21 décembre 1811.

AVIS. MM. les Souscripteurs dont l'abonnement finira au 1.er janvier 1812, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retards.

L'abonnement pour le Télégraphe Officiel est de 20 francs par année et de dix francs par semestre, franc de port.

Les avis, annonces et affiches, se payent trois francs en une langue, cinq francs en deux langues et six francs en trois.

S'adresser à la direction du Télégraphe N. 180 à Laybach.

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, 21 novembre. Le comte d'Ahlefeldt publie les résultats suivans des expériences qu'il a faites pendant sept ans sur la culture des betteraves, et leur emploi pour la fabrication de sirop. Une mesure de terre, dite *ronne*, a donné en betteraves un produit de la valeur de 1100 rixdalers, ce qui est neuf fois autant qu'on eût pu en tirer en y semant du froment. Une livre de sirop de betteraves peut être vendue au prix de 2 marcs, tandis que celui des Indes-Orientales vaut 4 à 5 marcs. (Moniteur.)

ROYAUME DE WESTPHALIE.

Magdebourg, 28 novembre. L'anniversaire de la naissance de S. M. a été célébré à Magdebourg avec le même enthousiasme que dans toutes les villes du royaume.

Le buste de S. M. le roi a été placé à l'hôtel de la préfecture en présence de toutes les autorités constituées, de la garde d'honneur, de la garde civique, et des officiers supérieurs de la garnison, au son d'une musique militaire et aux acclamations de tous les assistans.

Le soir, il y a eu illumination générale. (Moniteur.)

Castel, 30 novembre. On travaille sans relâche à débayer les décombres amoncés dans l'aile du château détruite par l'incendie. Le trouble inséparable d'un pareil événement a causé de grands dommages, même dans la partie que les flammes n'ont point atteinte. L'ameublement est ruiné. Les restes du château ne pourront être habités sans des réparations extrêmement considérables.

(Journal de l'Empire.)

BAVIÈRE.

Nuremberg, 25 novembre. On vient de recevoir la nouvelle que la majorité des membres de la diète hongroise a adopté enfin les propositions royales relatives aux finances; que cette adoption a été transmise à S. M. par une députation des Etats, qui s'est rendue à Vienne; que l'Empereur ayant reçu cette notification, est reparti de sa capitale pour Presbourg, où S. M. doit procéder à la clôture de la diète. On ajoute que la diète consent à ce

que toutes les réclamations de la nation hongroise, ainsi que les autres objets qui ont dû être traités à la diète, soient renvoyés à une nouvelle assemblée des Etats, qui aura lieu entre Pâques et la St. Jean de l'année 1812.

Une lettre de Vienne, arrivée aujourd'hui, annonce aussi le départ de l'Empereur, en ajoutant que l'Impératrice et toute la cour sont restées à Vienne, et que l'absence de l'Empereur ne sera que de huit jours au plus.

Munich, 28 novembre. Aujourd'hui, à trois heures un quart, S. A. R. la princesse héritière de Bavière est accouchée heureusement d'un prince.

La princesse et le prince nouveau-né se portent bien.

ROYAUME DE NAPLES.

Otrante, 16 novembre. Un trabacle et une chaloupe venant de Corfou, sont entrés hier dans ce port. Ces deux bâtimens ont confirmé la nouvelle de l'état florissant où se trouve cette île, et de l'abondance qui y règne depuis l'arrivée d'un grand nombre de bâtimens chargés de grains expédiés de différens points du Continent. Ces arrivages étoient devenus très-fréquens, et l'île jouissoit de la plus grande tranquillité. (Moniteur.)

INTERIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Amsterdam, 30 novembre. Le jour de l'Anniversaire du Couronnement de S. M., la quille d'un vaisseau de 74, et celle d'une fregate, seront placées sur le chantier de notre arsenal.

Toulon, 27 novembre. Quatorze vaisseaux de l'escadre et plusieurs frégates ont appareillé de cette rade, le 20 de ce mois, sous les ordres de l'amiral Emeriau.

Nous les avons vus manœuvrer à grande distance des côtes jusqu'au 22, où on n'apercevoit plus que quelques bâtimens qui paraissoient rester en observation de l'arrière, tandis qu'on perdoit de vue le gros de l'escadre.

Nous venons d'apprendre à sa rentrée, qu'elle a été portée très-au large en poursuivant un vaisseau et une fregate anglaise que le vaisseau *le Trident* et la fregate *l'Amélie* avoient beaucoup approché, mais sans avoir pu parvenir à les joindre à bonne portée.

Il y a eu beaucoup de coups de canon tirés à toute volée en chasse par nos bâtimens, et en retraite par les Anglais; sans pouvoir se dégréer, quoique plusieurs boulets aient porté, de part et d'autre, dans les voiles.

Les bâtimens anglais ont jetté à la mer des ancres, des câbles, des canots et des diômes pour accélérer leur marche; mais, malgré cela, ils eussent été infailliblement

pris si nos bâtimens n'avoient pas été contrariés continuellement par le calme ou de folles ventes.

Cependant on a eu pendant neuf heures qu'a duré la chasse, l'espoir de les atteindre, et ce n'est que dans la soirée que l'ennemi ayant reçu une bonne brise, long-tems avant nos bâtimens, qui étoient de l'arrière, est parvenu à s'éloigner assez pour déterminer le contre-amiral Baudin, qui commandoit l'avant-garde, à renoncer à sa poursuite.

Ceci s'est passé le 22; mais l'escadre n'est rentrée en rade que le 26, quoique le tems fut assez mauvais; et cette circonstance même paroît avoir déterminé l'amiral à tenir la mer autant pour exercer ses équipages, que pour protéger plusieurs convois qui étoient en mouvement sur la côte.

Paris, 5 décembre. A Lyon, Bordeaux, Rouen, Caen, Lille, dans tout le Brabant, dans toute la Hollande, par-tout on a célébré avec joie et enthousiasme l'anniversaire du couronnement de S. M. l'Empereur. Les autorités se sont réunies, on a remercié Dieu dans toutes les églises de ce grand événement, on a prié pour la famille Impériale. Par-tout on a récompensé la valeur des militaires en les dotant et les mariant à des jeunes filles dont la bonne conduite étoit connue. C'est ainsi, c'est avec de tels sentimens qu'on doit célébrer une fête destinée à rappeler le jour qui sauva la France.

-- LL. MM. II. et RR., en visitant avant-hier l'église de Sainte-Généviève, ont commencé par examiner la nef. Elles sont descendues ensuite dans les catacombes destinées à la sépulture des hommes illustres et des grands dignitaires de l'état. S. M. a paru satisfaite des travaux et de la disposition des tombeaux, dont elle a lu avec curiosité les inscriptions. L'achèvement de cette basilique se poursuit avec activité. On démonte les échafaudages à mesure qu'on termine les agrémens et les sculptures d'ornement.

Du 6. Hier 5 décembre à deux heures, S. M. l'Impératrice est allée visiter la manufacture des glaces du faubourg Saint-Antoine. S. M. a examiné dans le plus grand détail ce vaste et bel établissement. Elle s'est fait rendre compte des procédés aussi simples qu'ingénieux employés dans la fabrication et le poli des glaces, et a paru très-satisfaite de la tenue de cette manufacture, et l'a témoigné en se retirant à M. le directeur.

Elle a fait donner plusieurs jours de solde en gratification aux ouvriers.

S. M. l'Impératrice s'est promenée ce matin à cheval dans le parc de Mousseaux.

-- On vient d'imprimer le discours prononcé à Notre-Dame, dimanche dernier, par M. l'archevêque de Malines, pour l'anniversaire du couronnement de S. M. Ce discours fait autant de plaisir à la simple lecture qu'il en a fait à l'illustre assemblée qui a eu l'avantage d'entendre l'éloquent prélat. Nous regrettons de ne pouvoir en citer que le passage suivant. L'orateur célèbre en ces termes la gloire de l'EMPEREUR et de nos armées:

« La victoire ne s'est arrêtée pour lui qu'aux lieux où finit pour nous l'univers. Elle le suivra partout où il portera ses pas; avec vous, superbes légions de la France,

guerriers magnanimes dont les bras redoutés forment autour de son trône et de notre patrie un rempart impénétrable; vous qui, formés de l'élite des enfans de cet Empire, réunissant les vertus des guerriers et des citoyens, laissez loin derrière vous ce que Rome et la Grèce eurent de plus célèbre! Depuis vingt ans, et à jamais, vous avez fixé parmi nous la victoire, qui, transfuge de nos drapeaux, s'attachoit depuis un demi-siècle à ceux de nos ennemis; vous avez montré au monde surpris et tremblant ce que peuvent vos invincibles phalanges sous des chefs dignes de les guider. Si vous êtes sans rivaux dans la carrière des combats, vous n'êtes pas moins distingués par un genre de gloire, qui, entre tous les guerriers, n'a encore appartenu qu'à vous seuls. Lorsque la discorde, agitant d'aveugles citoyens, changeoit nos cités et nos champs en arènes teintes du sang fraternel, l'honneur de la nation parut réfugié tout entier sous vos drapeaux, comme dans son asile naturel. Détournant, en enfans respectueux, vos regards des égaremens de votre patrie, vous ne vîtes que ses dangers, vous n'écoutez que vos devoirs, vous courûtes à la fois ses remparts de vos corps, et ses erreurs de vos trophées! Dévouement sublime! tribut admirable de fidélité et de tendresse! vous deviez enfanter des héros!... vous avez appris aux nations que leurs vertus, endormies dans les palais, se réveillent sous les tentes!...

Du 7 LL. MM. vont aujourd'hui, dit-on, prendre le plaisir de la chasse dans une des terres du prince de Neuchâtel et de Wagram, grand-veneur de l'Empire.

-- Les acteurs du Vaudeville jouent ce soir à Gros-Bois les *Deux Edmond* et la *Danse interrompue*.

PROVINCES ILLYRIENNES.

suite du Tableau, présentant la Division de la province de Carniole.

DISTRICT DE NEUSTADT.

CANTON DE NESTADT.

Arrondissement de St. Martin.

Ulatschon, Sleiniz, Pöndorf, Lanische, Kleingnppf, St. Marein, Sello, Streindorf et Grosslup.

Arrondissement de Weixlbouurg.

Draga, Studu, Dobrava Leskonz, Feldsberg, Altdorf, Pollitsch, Dedendorf, Weixlbouurg, Krenzdorf, Lentsch, Grosslak, Jlovagora et Pottok.

Arrondissement de Gutenfeld.

Slenkovass, Zesta, Videm, Sagoriga, Podgora, Kompalle, Potiskanz, Tabor et Ratschna.

Arrondissement de Auersberg.

Anersberg, Klain Ciplein, Grossopelnig, Sello, Bortigenstein, Udine, Kleinlaschitsch.

Arrondissement de Laschitsch.

Ullaka, Luscharje, Dorskavass, Podpolane, St. Gregoir et Grosslaschitsch.

Arrondissement de Sittich.

Sittich, Mettnaz, St. Veith, Tscheschenze, Bukonitz, Rodokendorf, Velke Petze, Oberdorf et Meullan.

Arrondissement de Grossgaber.

Subrazhe, Themenitz, Malle Dulle, Grossgaber, Saboriza, Podworst, Doob, Stokendorf, Grossweiden et Pettok.

CANTON DE SEISENBOURG.*Arrondissement de Trefen.*

St. Etienne, St. Konz, Lukonk, Tscheschnouk, Oberbirnthall, Wlattu, Ponique, Trefen et Grosslaak.

Arrondissement de Dobernig.

Sella près Schönberg, Grafendorf, Döbernig, Trägern et Staidoviz.

Arrondissement de Hinach.

Grossliplach, Hinach, Schwarz, St. Michel et Engenthon.

Arrondissement de Seisenbourg.

Seisenbourg, Stef et Leuten.

Arrondissement de Gurg.

Schuschitz, Wallitschendorf, Fuschine, Vischne, Ambruss, Grossglobok, Padwnkuz, Kerschavass et Trebnagoriza.

CANTON DE GOTTSCHÉE.*Arrondissement de Oblak.*

Grossablak, Grossenberg, Ranneg, Salleis, Strukeldorf, Raune, Ottave et Ossreideg.

Arrondissement de Lasorbach.

Gozza, Ranne, Rethie, Hrib près Tabor et Trauneg.

Arrondissement de Soderschitz.

Weinitz, Bükel, Soderschitz, Sigmaritz, Grosspölland et Slatteneg.

Arrondissement de Reifniz.

Reifnig, Danné, Jurjovitz, Oberdorf, Schnsh et Probitsch.

Arrondissement de Niederdorf.

Maasern, Rakitniz, Niederdorf, Buscheldorf et Weikersdorf.

Arrondissement de Malgern.

Malgern, Altlang et Mitterdorf.

Arrondissement de Gottschée.

Ville de Gottschée, Selle, Lienfeld et Kärndorf.

Arrondissement de Obergrass.

Obergrass, Merleinsrauth, Osinnitz, Wosail et Papesch.

Arrondissement de Riegg.

Göttenitz, Rieg, Stalzern et Morovig.

Arrondissement de Moesel.

Obermosel, Reinthall, Unterlaag et Graslinden.

Arrondissement de Nesselthall.

Nesselthall, Kazendorf, Unsertentschan.

Arrondissement de Kostel.

Kuschel, Pirtsche, Tischenpul, Tazte, Kossel, Bamiloka Sapuchs.

CANTON DE NLOTTLING.*Arrondissement de Polland.*

Vichmoll, Unterwaldt, Vornschloss, Altenmarkt, Radenze et Gerenth.

Arrondissement de Tschermaschnitz.

Polland, Nentabor, Russbach, Stokendorf.

Arrondissement de Tschermenl.

Tscherneme, Petersdorf, Kälbersberg, Winkel et Loka.

Arrondissement de Oberch.

Golleg, Tanzberg, Döblitz, Oberch.

Arrondissement de Schweinberg.

Schweinberg, Utschakonga, Nenlinden, Weltschberg, Damel et Sestichie Sello.

Arrondissement de Freythumb.

Adleschitz, Strast, Preloka, Weinitz et Fustkonze.

Arrondissement de Gradaz.

Gradaz, Weidendorf, Gruble, Podseml, Seitendorf et Sastava.

Arrondissement de Semitsch.

Semitsch, Straklonitz, Perbivche, Sodieverch, Kerschporf, Nestopelsdorf.

Arrondissement de Möttling.

Möttling, Wuschinsdorf, Bertensdorf, Dulle, Matschkonz, Logniz et Rosalnitz.

Arrondissement de Raschitsch.

Bosiakovo, Draschitsch, Radovilza, Steindorf, Grabronz et Radonitz.

DISTRICT D'ADELSBERG.**CANTON D'ADELSBERG.***Arrondissement de Adelsberg.*

Le bourg d'Adelsberg, le Village de Grassottok, Salloch, Altendorf, Kleinottok, Sagor, Rakitnig, Strasche, Mantersdorf, Grobsché, Lcharas de Prestranik, le Village de Schejé "Kotsche, Slavina, Seuze, Dentschdorf, Graz, Peteline, St. Peter, Rodokendorf, Kloenig, Dorn et Palliché. „

Arrondissement de Prewald.

Le Village Prewald "Gross et Kleinbelsku, Goritsché Wresié, Strané, Slaviné, Struschujé, Strenovitz, Kleinwerdn, Sajaize, Grosswerdn, Nussdorf, Brimdel, Raknlig, Landoll, St. Michel, Lnegg, Wnknje et Gorcine. „

Arrondissement de Unterkoschana.

Unserkoschana, Oberkoschana, Naverké, Altdirnbach, Neudirnbach, Kaal, Klumagerhof, Grossmagerhof, Naidaineseln, Wuje, Zheppne, Narcin, Vonghe, Strastie, Suchoric, Ostrosnaberdn.

CANTON D'IDRIA.*Arrondissement de Idria.*

La Ville d'Idria, le Village basse d'Idria "Jeli cenverch, Tschekonich, Basse Canomla, Kanomla un milieu, Karnize, Haute Onomla et Voiska. „

CANTON DE LOITSCH.

Arrondissement de Loitsch.

Le Village d'Oberloitsch "Flekdorf, Brod, Zeuze, Unterloitsch, Rannig, Gedkanz, Stoteterschitz, Gado-vitsch, Gereism, Prapertneeberdn, Medvediewerdn."

Arrondissement de Neuoberlainach.

Le bourg Neuoberlainach, le Village stérile "Altob-erlainach, Drenovagoritza, Schweinbüchel, Kleinligoina, Blatnabresoviza, Grossligoina, Saplana, Wenke, Podlippa et Sacher."

Arrondissement de Frangdorf.

Le Village Franzdorf "Ohouetga, Dulle, Laase, Fren-denthall, Wresonza, Sabotnhco, Gakn, Poriziga, Verth, Saverch, Prevolle, Merke, Stein, Presser, Podpetsch, Unterwresovitz, Rakisna et Oberbresovitz."

Arrondissement de Pillichgraz.

Le Village de Pillichgraz "Prestana, Mitterdorf, Po-dreber, Niederdorf, Dnar, Welza, Babnagozza, Na Lussi, Wrissehé, Kressenize, Na wellem, Korenés et Settnik."

Arrondissement suite de Pillichgraz.

Le Village Smollnik, Lubgoina, Storinl, Saklanz, Podannza, Setniza, Stollgeneg, Sello, Wuttainovo, Schönbrum, Samatorze, Schncargenberg, Alben, Sta Fobst, Smretiché.

(Suite au numéro prochain.)

M O D E S.

Point de coiffure en cheveux sans bandeau. Quelquefois le bandeau est double. Un bandeau de perles ou de dia-mans touche le front et le bandeau ordinaire, composé de fleurs de la couleur de la robe, est posé immédia-tement au-dessus. Quelques modistes bordent de tresses d'ar-gent les chapeaux parés, et font broder en argent sur du tulle, encadré dans du satin, le fond de ces chapeaux. En général, les fonds de chapeaux sont ouvragés : on plisse le dessus du chapeau le plus simple, tantôt en coquille, dite pélerine, tantôt en étoile. Les ve lours blancs épinglés, et les velours noirs sont les deux étoffes dont il se fait une plus grande consommation. On avoit, pendant quelque tems, cessé de retrousser les chapeaux par devant : cette mode reprend avec une espèce de fureur. Les velours à côtes et les velours épinglés ont fait tomber les étoffes unies. On voit moins de vert, moins de rose, et sur-tout moins de jaune que de coutume. Le gris se soutient. Il y a des capotes grises, doublées de rose.

M É L A N G E S.

Il y a sept à huit ans que les jeunes gens même avoient adopté la mode des houppelandes, ou douillettes en soie ; cette mode ne dura guères, elle étoit un peu trop fémi-nine, et peut-être, si j'ose m'exprimer ainsi, trop effé-minée. Nos jeunes élégans, d'ailleurs, sous cette lourde enveloppe, avoient, selon leur expression, l'air un peu trop papa, et bientôt on en revint généralement à l'usage

des redingotes de drap. Mais leur forme varia à l'infini : avec un simple rang de boutons, dessinant la taille et recou-vrant à peine le bas du corps, sans doublure et collet, ces redingotes parurent trop légères, et cédèrent la place aux amples capotes dites carricks à triple collet. Ces carricks convenoient parfaitement aux gens qui ne marchent point, mais la classe nombreuse des piétons, embarrassée dans sa course par l'ampleur de l'étoffe, et succombant sous le poids des collets, vint de délaisser les carricks et a repris les redingotes de drap, en les modifiant ou en y ajoutant ce dont elles manquaient. Les redingotes à la mode sont de drap en dessus et de soie par dessous, elles réunissent ainsi l'avantage d'être légères et chaudes à la fois. Nous annonçons cette mode avec empressement et sur tout avec plaisir.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Location des impôts sur le Vin et la Viande de la Ville de Laybach.

Il sera procédé le 27 décembre courant à 10 heures du matin devant Monsieur l'Intendant de la Carniole, à l'ad-judication des impôts sur le Vin et la Viande qui sont per-çus au profit du Domaine dans la banlieue de la Ville de Laybach.

L'adjudication aura lieu pour un an, à partir du 1.er janvier 1812.

L'adjudicataire sera tenu à caution, laquelle devra être fournie en biens immeubles au moment même de l'adju-dication.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de l'Intendance ainsi qu'au Bu-reau des Domaines de Laybach.

Laybach, 7 décembre 1811.

Le Vérificateur des Domaines,
PELZER

A V I S.

MM. les abonnés qui sont encore redevables de toute ou partie de leurs abonnemens de la présente année 1811, sont instamment priés d'en remettre le montant aux directeurs des postes du lieu ou de l'arrondissement de leur résidence, ou de le faire parvenir au directeur du Télégraphe, par toute autre voie sûre, avec le prix de 1.er semestre.

MM. les abonnés qui ne doivent rien sur l'exercice cou-rant, sont prévenus d'adresser à la Direction, leur abon-nement des six premiers mois de 1812 au lieu du trimestre. L'adoption de ce mode de paiement est plus convenable sous le double rapport de leur éviter des déplacements, de simplifier les envois des directeurs des postes et d'assurer le recouvrement des avances à faire ; la modicité de prix n'a point paru un obstacle.

Les personnes qui désireroient avoir le Télégraphe Offi-ciel au texte Italien, sont invitées à faire connoître de suite leur intention au directeur qui d'après les demandes qui lui seront adressées, pourra se convaincre si les nou-veaux frais qui seront le résultat de ce surcroit de dé-pense seront couverts.